



Rapport annuel 2023

Sur le prix et la qualité du service public de
prévention et de gestion des déchets ménagers et
assimilés



Ce rapport annuel 2023 est établi conformément aux dispositions du décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 (Article D2224-1 du Code général des collectivités territoriales) relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets. Il est établi à destination de l'ensemble de ses communes et habitants.

Présenté en Conseil d'exploitation, puis en Conseil Communautaire, il fait l'objet d'une communication par le maire de chacune des communes membres, par l'intermédiaire de son conseil municipal.

1	PRESENTATION DE LA REGIE SMICTOM SERRE-PONCON.....	4
1.1	TERRITOIRE ET POPULATION	4
1.2	MISSIONS DE LA REGIE SMICTOM SP	5
1.3	OBJECTIFS DU SRADDET ET DU SERVICE	6
1.4	BILAN DES RESSOURCES HUMAINES	7
2	SERVICE SUPPORT	9
2.1	ADMINISTRATIF.....	9
2.2	TECHNIQUE.....	9
3	LA PREVENTION.....	10
3.1	LE COMPOSTAGE	10
3.2	PRET DE VAISSELLE ET DE MATERIEL DE PRE-COLLECTE.....	12
3.3	ACCOMPAGNEMENT DES MANIFESTATIONS ECO-RESPONSABLES	12
3.4	SENSIBILISER LE PUBLIC	13
3.5	LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
4	LA RESSOURCERIE.....	15
4.1	L'ACTIVITE RESSOURCERIE	15
4.2	L'ACTIVITE INSERTION	16
4.3	BILAN ECONOMIQUE.....	16
5	LES DECHETERIES.....	18
5.1	ACCUEIL AUX USAGERS	18
5.2	FILIERES EN DECHETERIE ET EXUTOIRE	19
5.3	TONNAGES DES DECHETERIES	20
5.4	LES COUTS D'EXPLOITATION	21
5.5	LA FREQUENTATION	22
5.6	LES ENGINS	22
6	LA PRE-COLLECTE.....	23
6.1	PARC DE CONTENEURS	23
6.2	MAINTENANCE	23
6.3	LUTTE CONTRE LES INCIVILITES	24
6.4	LAVAGES DES CONTENEURS.....	24
6.5	TOURNEES TERRAIN	24
7	LA COLLECTE.....	25
7.1	PARC DE VEHICULES POIDS LOURDS	25
7.2	ORDURES MENAGERES	25
7.3	MULTI-MATERIAUX.....	26
7.4	VERRE	27
7.5	CARTONS	28
8	L'ISDND	29
9	TAUX DE VALORISATION DES DECHETS.....	32
10	LES INDICATEURS FINANCIERS	33
10.1	BUDGET ET COUT DU SERVICE	33
10.2	FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIQUE	35
10.3	PRESTATIONS DE SERVICE (MARCHES).....	36
10.4	INDICATEURS COMPLEMENTAIRES.....	36
10.5	BUDGET RESSOURCERIE.....	38

11	REALISATION & PROJETS 2024.....	40
11.1	PROGRAMME « SOUS LES BIODECHETS, LE COMPOST ! » - GESTION DES MATIERES ORGANIQUES	40
11.2	EXTENSION DE LA RESSOURCERIE	40
11.3	CREATION D'UNE PLATEFORME DE COMPOSTAGE.....	41

1 PRESENTATION DE LA REGIE SMICTOM SERRE-PONCON

Depuis le 1^{er} janvier 2017, pour donner suite à l'application de la loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), la Régie SMICTOM (Service Mutualisé Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) Serre-Ponçon est le service déchet de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon (CCSP).

Un Conseil d'Exploitation, composé d'un élu de chaque commune membre de la CCSP, se réunit régulièrement pour statuer sur le fonctionnement opérationnel du service.

Les décisions sont prises par délibération du conseil communautaire sur proposition du conseil d'exploitation.

Sa présidente est Mme Chantal EYMEUD, le vice-président aux déchets est M VOLLAIRE et M AUDIER est le président du conseil d'exploitation de la Régie SP.

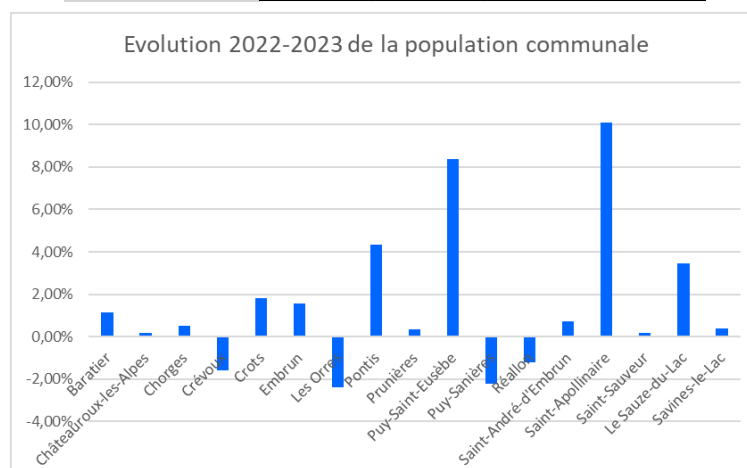
Ce rapport annuel présente son bilan d'activité par métier.

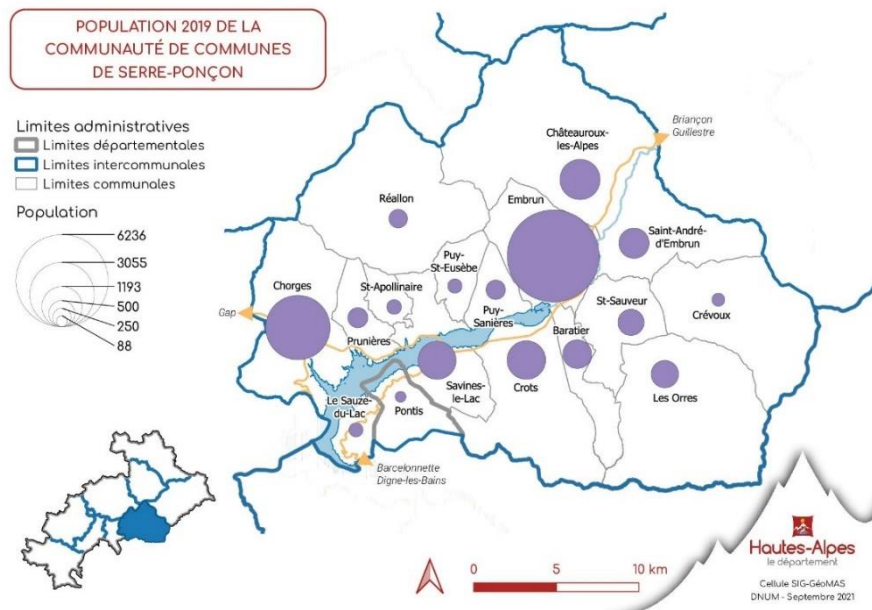
1.1 TERRITOIRE ET POPULATION

C'est un territoire rural de montagne avec une activité touristique importante. En effet, le territoire compte trois stations de sports d'hiver et de nombreuses infrastructures autour du Lac de Serre-Ponçon et du plan d'eau d'Embrun.

Le territoire compte 17 communes pour 16 850 habitants permanents (soit + 1,04% par rapport à 2022) (population municipale INSEE 2023) et 26 895 habitants DGF (soit + 0,71 % par rapport 2022) (prise en compte de la population touristique, 2023).

	2023		Variation 2022-2023	
	En vigueur au 1er janvier 2023			
Nom de la commune	Population municipale	DGF	Population municipale	DGF
Baratier	627	931	1,13%	0,11%
Châteauroux-les-Alpes	1 200	1 514	0,17%	0,40%
Chorges	3 077	3 846	0,52%	0,63%
Crévoux	125	305	-1,57%	1,33%
Crots	1 125	1 476	1,81%	1,44%
Embrun	6 435	8 921	1,58%	0,76%
Les Orres	530	3 597	-2,39%	-0,19%
Pontis	96	196	4,35%	6,52%
Prunières	300	461	0,33%	0,22%
Puy-Saint-Eusèbe	181	268	8,38%	4,28%
Puy-Sanières	267	357	-2,20%	-1,38%
Réallon	248	769	-1,20%	0,13%
Saint-André-d'Embrun	697	926	0,72%	0,76%
Saint-Apollinaire	196	351	10,11%	4,15%
Saint-Sauveur	517	802	0,19%	0,50%
Le Sauze-du-Lac	149	267	3,47%	1,14%
Savines-le-Lac	1 080	1 908	0,37%	1,33%
	16 850	26895	1,04%	0,71%





1.2 MISSIONS DE LA REGIE SMICTOM SP

La Régie SMICTOM Serre-Ponçon prend en charge la gestion des déchets sur le territoire de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon.

Elle exerce la compétence **collecte, traitement, valorisation et réemploi des déchets ménagers et assimilés**.

Le Service Public de collecte et de traitement des déchets ménagers est un service local, rendu obligatoire par la réglementation, et proposé par les collectivités locales aux usagers.

Les déchets sont traités par une Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) à Embrun pour limiter l'impact environnemental des déchets produits sur le territoire de Serre-Ponçon.

Depuis juin 2015, la Régie SMICTOM Serre-Ponçon a fait le choix de gérer la collecte de ses déchets en direct puis en 2020 elle prend également en gestion direct le site d'enfouissement de Pralong.

Sur le site de Pralong à Embrun, le pôle déchet regroupe toutes les infrastructures de la Régie SMICTOM Serre-Ponçon :



1.3 OBJECTIFS DU SRADDET ET DU SERVICE

1.3.1 Objectifs du SRADDET

Le SRADDET doit prendre en compte les objectifs nationaux fixés par la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015, mais aussi les objectifs fixés dans le Plan Climat de la Région afin de développer un nouveau modèle économique, pour se diriger vers une économie circulaire, économe en ressources.

- Réduire de 10 % la production de l'ensemble des déchets non dangereux ménagers et d'activités économiques, dès 2025 par rapport à 2015. Cela représente un évitement de l'ordre de 600 000 tonnes en 2025 et 2031 ;
- Développer le réemploi et augmenter de 10 % la quantité des déchets non dangereux non inertes faisant l'objet de préparation à la réutilisation ;
- Valoriser 65 % des déchets non dangereux non inertes en 2025 ;
- Valoriser 70 % des déchets issus de chantiers du BTP d'ici 2025 ;
- Limiter entre 2020 et 2025 les capacités de stockage ou d'incinération sans production d'énergie des déchets non dangereux non inertes (- 30 % en 2020, puis - 50 % en 2025 par rapport à 2010)

1.3.2 Objectifs du Service

- Développer nos actions de prévention
- Diminuer nos tonnages d'enfouissement
- Proposer davantage de filières en déchèterie
- Organiser au mieux les collectes pour éviter les débordements
- Gérer localement les biodéchets du territoire
- Accueillir tous les usagers dans nos locaux pour répondre à leurs questions
- Favoriser le bien-être des agents au SMICTOM

1.4 BILAN DES RESSOURCES HUMAINES

1.4.1 Organigramme 2023

CCSP SMICTOM

Organigramme août 2023



Départ de M GIUDICELLI le 30/08/2023 et arrivée de Mme RUIZ Caroline le 16 octobre 2023 au poste de direction.

Arrivée de Pascal POULAIN et Gilles LEDROIT dans l'équipe d'agent polyvalent en fin d'année.

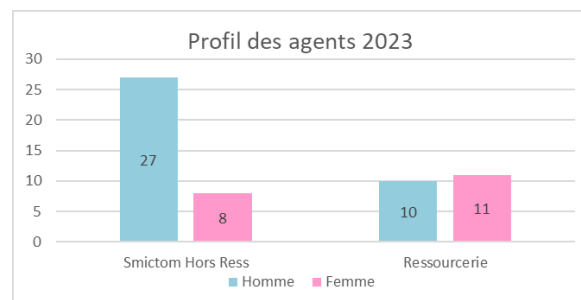
1.4.2 Equipe du SMICTOM

Nombre et profil des agents

L'équipe de la régie SMICTOM Serre-Ponçon est composée de 56 agents répartis sur 4 pôles : l'âge moyen est de 43 ans.

- Administratif (2)
- Technique (30)
- Ressourcerie (21)
- Prévention (3)

Le profil des agents du Smictom hors Ressourcerie est majoritaire des hommes (3 fois plus) par contre on observe sur la ressourcerie une équité homme/femme. L'âge moyen des agents est de 43 ans.



Sur l'année 2023, 56 agents ont travaillé au SMICTOM. Le turn-over a fortement chuté entre 2022 et 2023 : il est de 33% contre 50% en 2022 pour la Ressourcerie et de 11% contre 44% en 2022 pour la partie technique et administrative.

2023	Smictom Hors Ress	Ressourcerie
Départ	4	7
Arrivée	5	8

Typologie des contrats et répartition des cadres d'emploi

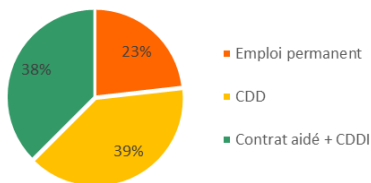
¼ des agents ont un contrat permanent.

¾ des agents ont un cadre d'emploi de catégorie C ou équivalent.

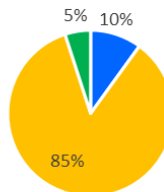
Répartition par cadre d'emploi

25	41,0%	Adjointes Techniques Territoriales
1	2%	Agents de maîtrises
3	5%	Ingénieurs Territoriaux
1	2%	Agents Administratifs Territoriaux
8	13%	Techniciens Territoriaux
1	2%	Attachés
17	28%	Droit privé : insertion ou Contrat aidé

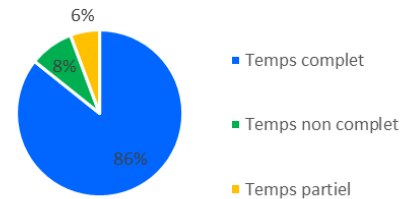
Répartition des contrats 2023



Répartition du temps de travail - Ressourcerie



Répartition du temps de travail - Smictom



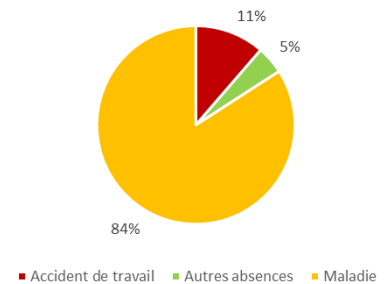
Part et nombre de jours d'absence

Le nombre de jours d'absence pour les 56 agents est de 969 jours dont 84% sont des arrêts maladie. Le nombre d'accident a diminué entre 2022 (159) et 2023 (110). En 2023, la part des absences représente 12% des jours travaillés totaux contre 23.3% en 2022.

Nombre de CT et CHSCT

En 2023, 5 réunions du Comité Social Territorial se sont tenues pour évoquer les sujets en lien avec les conditions de travail des agents.

Répartition et nombre de jours d'absences



1.4.3 Formations 2023

En 2023, 70 agents ont bénéficié d'une formation, ce qui représente 284 jours de formation.

Formation 2023	Nbre d'agents	Nbre de jours	Formation Ressourcerie 2023	Nbre agents	Nbre de jours
SST initial ou recyclage	4	1	Compétences numériques	3	2
CACES R482 B1, C1, D	3	4	PRAP	9	2
CACES grue R490	1	3	Habilitation électrique BO	5	2
FCO	1	7	Consommations quotidiennes	9	1
Intégration	4	25	Réparation DEEE	3	6
Eco DDS	4	0,5	Réparation Smartphone	1	5
CST	1	2	Habilitation électrique BR	3	3
Habilitation électrique	1	2	Formateur PRAP	1	12
Management par le co-dev	2	6	Eco-recyclage des meubles	1	5
Prévention des risques	2	2	Gérer une ressourcerie	2	3
FIMO	1	20	Handicap psy et emploi	3	2
Assermentation	6	2			

2 SERVICE SUPPORT

2.1 ADMINISTRATIF

2.1.1 Accueil des usagers

Les bureaux de la Régie SMICTOM, ZA Pralong, sont ouverts du lundi au vendredi et vous accueillent de 9h00 à 12h et de 14h à 17h00.

Un accueil téléphonique et physique est possible aux horaires d'ouverture des bureaux. Les habitants et usagers sont invités à se présenter à l'accueil de la Régie SMICTOM pour acheter du compost, récupérer des collecteurs d'huiles alimentaires, des sacs à vrac ou pour tout autre renseignement relatif à la gestion des déchets et sa valorisation (standard 04.92.43.76.27).

2.1.2 Quelques chiffres

Au cours de l'année, ce sont 52 délibérations exécutoires qui ont été présentées au vote du conseil communautaire.

En 2023, 179 rendez-vous pris pour les collectes à domicile de la Ressourcerie, soit un agenda complet sur le temps mis à disposition de l'équipe pour cette mission et 18 de moins qu'en 2022.

2.2 TECHNIQUE

2.2.1 Contrôles réglementaires

- Electrique
- Alarme incendie
- Extincteur
- Levage (palan ressourcerie)
- VGP des engins (camions grue, BOM, engins de chantier)

2.2.2 Travaux d'entretien

- Vestiaire : finition des vestiaires
- Les portails : système de fermeture et remise en état

3 LA PREVENTION

Le 1^{er} décembre 2020, la régie SMICTOM Serre-Ponçon a voté son engagement à réaliser son Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Une commission consultative d'élaboration et de suivi de ce plan va être créée afin d'établir le plan d'action permettant d'atteindre les objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés.

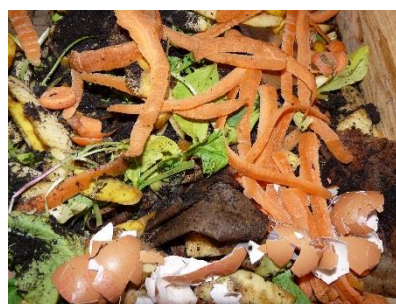
Une fois le PLPDMA voté, il sera établi pour 6 ans et révisé tous les ans.

Objectifs :

- ▶ Réduire de 10 % la production de l'ensemble des déchets ménagers non dangereux et d'activité économique dès 2025 par rapport à 2015
- ▶ Développer le réemploi et augmenter de 10 % de la quantité de déchets non dangereux non inertes faisant l'objet de préparation à la réutilisation

3.1 LE COMPOSTAGE

Le compostage permet de transformer les déchets fermentescibles (déchets de jardin et de cuisine) en fertilisant. Les foyers, résidences et professionnels qui en font la demande sont équipés contre une participation financière.



3.1.1 Le Compostage individuel



Depuis 2004, la Régie SMICTOM Serre-Ponçon développe une politique de compostage individuel. Elle propose des composteurs individuels en bois et des lombricomposteurs en plastique pour les appartements. Chaque livraison de composteur ou lombricomposteur s'accompagne d'une réunion d'information (dispensée par un maître composteur) sur la technique de compostage :

- ✓ Montage du composteur,
- ✓ Utilisation du composteur,
- ✓ Utilisation du compost obtenu.

Entre 2004 et 2023, ce sont 2 068 composteurs et lombricomposteurs (19) qui ont été distribués ; soit 25 % des ménages en maisons individuelles.

Des lombricomposteurs sont également implantés dans des écoles maternelles et primaires du territoire :

- ✓ L'école maternelle Pasteur à Embrun
- ✓ L'école de Réallon
- ✓ L'école de Cézanne à Embrun

Chiffres clés : Nombre de composteurs installés

Individuel : 2 068

Collectif : 35

Quartier : 30 dont 1 en chalet

Professionnel : 47

3.1.2 Le compostage collectif

En 2023, il y a eu de 2 nouvelles résidences. Des rencontres ont eu lieu et les décisions d'implantation seront prises en assemblée générale pour une installation en 2024.

Les sites équipés les années précédentes bénéficient d'un suivi régulier qui permet de maintenir une bonne activité.

La régie SMICTOM Serre-Ponçon organise des Apéro' compost au niveau des sites de compostage. Ces ateliers, ouverts à tous, sont un moment convivial où est abordée la thématique du compostage : du dépôt des déchets fermentescibles à l'obtention du compost et à son utilisation.



3.1.3 Le compostage Partagé

L'étude réalisée en 2020, a permis de déterminer des emplacements de sites de compostage de proximité sur l'ensemble des communes de la CCSP. En 2023, 35 sites ont été installés et un planning de déploiement a été fixé d'ici fin 2024.

En 2023 du compost a été mis à disposition des habitants au niveau des sites déjà installés les années précédentes. Cette action rencontre un vif succès : le compost est rapidement récupéré.

Des animations / rencontres sont régulièrement faites au niveau des sites de compostage. Les habitants sont au rendez-vous.



3.1.4 Le compostage professionnel

Le SMICTOM accompagne les établissements de restauration collective et les professionnels qui souhaitent développer le compostage. Lors de l'implantation des sites, le personnel de l'établissement est formé à l'utilisation des composteurs ainsi que du compost obtenu. Un suivi régulier des différents sites est réalisé afin d'accompagner au mieux les établissements dans la gestion de leurs biodéchets et l'utilisation du compost obtenu.

A ce jour 47 établissements sont équipés pour le compostage.

3.1.5 La collecte séparée des biodéchets



En complément des différents types de compostage, une étude de faisabilité pour la mise en place d'une collecte des biodéchets a été réalisée par un bureau d'étude externe. Son objectif était de déterminer la faisabilité technique, juridique et financière d'une telle collecte, sur les zones où le compostage de proximité n'est pas envisageable. Il a été ainsi décidé d'implanter 32 points de collecte sur l'axe de la RN allant de Chorges à Châteauroux les Alpes. Le gisement ainsi captable à l'horizon 2030 est de 508 tonnes annuelles.

Suite au test non concluant de la collecte des biodéchets par le biais de colonnes aérienne, la collectivité a cherché de nouvelles solutions pour collecter les biodéchets. Il a été décidé de collecter les biodéchets par le biais de composteurs grutables. Ce système sera mis en place à partir de l'automne 2024.

3.2 PRET DE VAISSELLE ET DE MATERIEL DE PRE-COLLECTE

3.2.1 Vaisselle réutilisable

C'est dans le cadre du Plan Local de Prévention que la mise à disposition gratuite des Eco-verres pour les manifestations a été développée. L'opération a été étendue au prêt de vaisselle réutilisable, afin d'éviter l'utilisation de vaisselle jetable. Cette opération est accessible à toutes les associations, organismes publics et privés et aux particuliers du territoire.



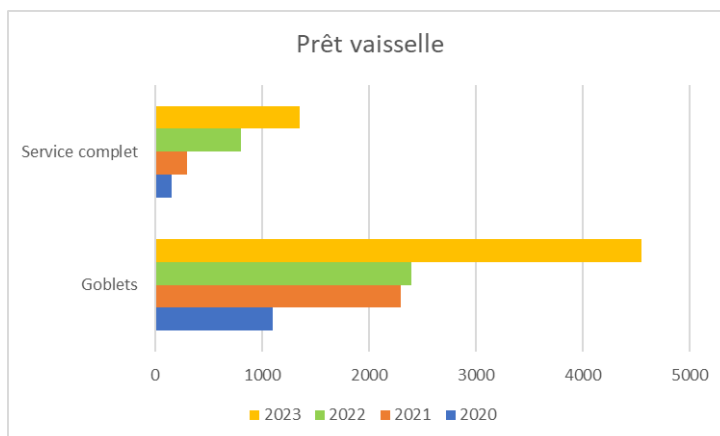
C'est ainsi qu'une centrale de prêt a été conçue en 2017, permettant à tout organisateur d'événement, d'emprunter gratuitement assiettes, couverts, plats de service, carafes, etc. Une prestation de lavage est également proposée moyennant une participation financière.

En 2023, près de 4 548 gobelets et 1 350 services complets ont été prêtés.

De nombreux organisateurs ont également fait le choix de se doter de leurs propres écoverres.

3.2.2 Matériel de pré-collecte

La Régie SMICTOM Serre-Ponçon met également à disposition gratuitement des contenants de précollecte (colonnes aériennes, Movea®, collectubes®) pour les manifestations du territoire. En 2023, 17 manifestations ont utilisé le service de prêt de matériel.



3.3 ACCOMPAGNEMENT DES MANIFESTATIONS ECO-RESPONSABLES

De nombreuses manifestations culturelles ou sportives sont organisées tout au long de l'année sur le territoire de la communauté de communes. La demande des organisateurs de bénéficier d'un accompagnement de la collectivité dans la gestion de leurs déchets est importante.

Ainsi, les organismes profitent de conseils de l'ambassadrice Prévention des Déchets en amont de leurs manifestations tant pour leurs besoins matériels que pour la réduction de leurs déchets (achat local, en vrac, remplacer les bouteilles d'eau par des points d'eau en libre-service...).

Ainsi en 2023, 17 manifestations ont pu bénéficier de cet accompagnement.



3.4 SENSIBILISER LE PUBLIC

3.4.1 Animations à destination de la population touristique



L'objectif est d'échanger avec la population touristique mais également permanente, sur les outils de prévention existants et de l'informer sur les modalités de tri sur notre territoire. Les animations se présentent principalement sous forme de jeux ou d'ateliers afin de faciliter la discussion et l'échange.

Durant les vacances d'été (juillet-août), la Régie SMICTOM Serre-Ponçon réalise des animations sur toutes les plages de son territoire (7).

Durant l'hiver (décembre à mars), la Régie SMICTOM Serre-Ponçon réalise des animations en station. En 2023 ont eu lieu : 6 animations de plages et 1 animation en station.

3.4.2 Organisation d'ateliers lors des événements nationaux

Depuis 2011, la Régie SMICTOM organise des manifestations dans le cadre des événements nationaux : Semaine Nationale du Compostage, Semaine Européenne de Développement Durable, Semaine Européenne de Réduction des Déchets...

Chaque manifestation permet d'approfondir un thème spécifique est abordé et permet couvrir tous les aspects de la gestion des déchets : compostage, tri, réduction de la production de déchet, gaspillage alimentaire, détournement de l'objet, dons....

En 2023, la collectivité a réalisé des manifestations dans le cadre :

- Semaine Européenne de Réduction des Déchets
- Semaine Européenne du recyclage des piles
- Semaine Européenne du Développement durable
- Journée de lutte contre le gaspillage alimentaire



3.4.3 Participation et animation de stands sur des événements locaux

Lors des événements locaux, la régie SMICTOM Serre-Ponçon anime des stands d'information. La thématique abordée varie selon la thématique de l'événement. Depuis 2003, la régie SMICTOM Serre-Ponçon participe aux marchés forains, à la foire bio Génèpi, ...

3.4.4 Animations scolaires

Les enfants sont un vecteur puissant pour la sensibilisation à la prévention des déchets et à l'Environnement. Ils représentent à la fois la nouvelle génération qui sera acteur dans la gestion des déchets mais aussi un lien primordial à travers leurs échanges avec leurs ascendants.

La Régie SMICTOM propose chaque année de créer en collaboration avec les professeurs des projets pédagogiques au niveau des différentes écoles du territoire. L'ambassadrice prévention développe alors ses interventions autour de plusieurs thèmes :

- ✓ Le tri des déchets et leur recyclage,
- ✓ Le traitement des déchets ménagers et assimilés,
- ✓ Le compostage et lombricompostage des déchets fermentescibles,
- ✓ La prévention ou comment réduire notre production de déchets,
- ✓ Le détournement de l'objet ou comment un déchet peut devenir ressource,
- ✓ Le réemploi avec la Ressourcerie,
- ✓ Le gaspillage alimentaire.

A l'issue des interventions en classe, une visite du site de Pralong (déchèterie, ancien casier ISDND, ISDND, Ressourcerie) est proposée afin de mettre en image ce qui a été abordé en classe.

En 2023, 5 classes ont eu une intervention sur la thématique du déchets (minimum 3 interventions par classe) au sein des différents établissements scolaires.

3.4.5 Formations au tri des déchets dans les entreprises

La régie SMICTOM Serre-Ponçon accompagne les professionnels qui souhaitent mettre en place des actions en faveur d'une meilleure gestion de leur déchet : tri, compostage, réduction de la quantité de déchets produits... Ainsi, la collectivité propose à la fois une aide technique et une formation du personnel.

En 2023, la régie SMICTOM Serre-Ponçon a accompagné 9 professionnels.

3.5 LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

L'action de lutte contre le gaspillage alimentaire s'est poursuivie durant l'année 2023 :

- ✓ Campagne de pesée du gaspillage alimentaire dans certaines cantines (réalisée en autonomie par les établissements)
- ✓ Sensibilisation des enfants au gaspillage alimentaire.

La cité scolaire d'Embrun et le LEP se sont lancés dans un projet de sensibilisation au gaspillage alimentaire. Action menée conjointement avec le chef cuisinier, les vies scolaires, le corps enseignant, l'administration, les élèves et la régie SMICTOM.

4 LA RESSOURCERIE

Ouverte depuis début 2014, la Ressourcerie a une double mission environnementale et sociale : La réduction des déchets par la collecte d'objets dont vous souhaitez vous débarrasser pour leur donner une seconde vie et, au niveau social, l'accompagnement socio-professionnel de salariés en parcours d'insertion.

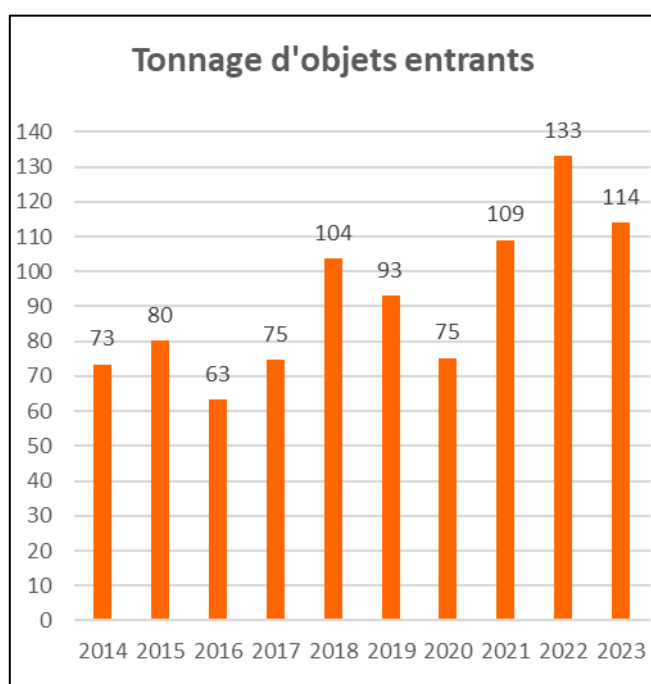
Elle développe 4 activités principales :



- La Collecte à domicile ou par apports volontaires
- La Valorisation dans les différents ateliers
- La Vente au sein du magasin
- La Sensibilisation à la réduction des déchets

Agréée Atelier Chantier d'Insertion, le pôle Ressourcerie permet également à des personnes rencontrant des freins à l'emploi d'être accompagnées sur leur projet professionnel tout au long de leur contrat de travail.

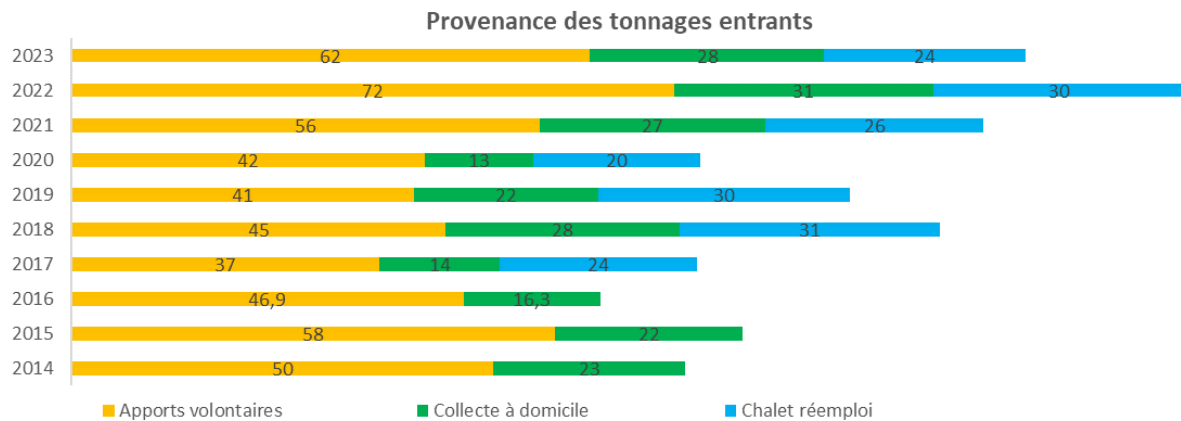
4.1 L'ACTIVITE RESSOURCERIE



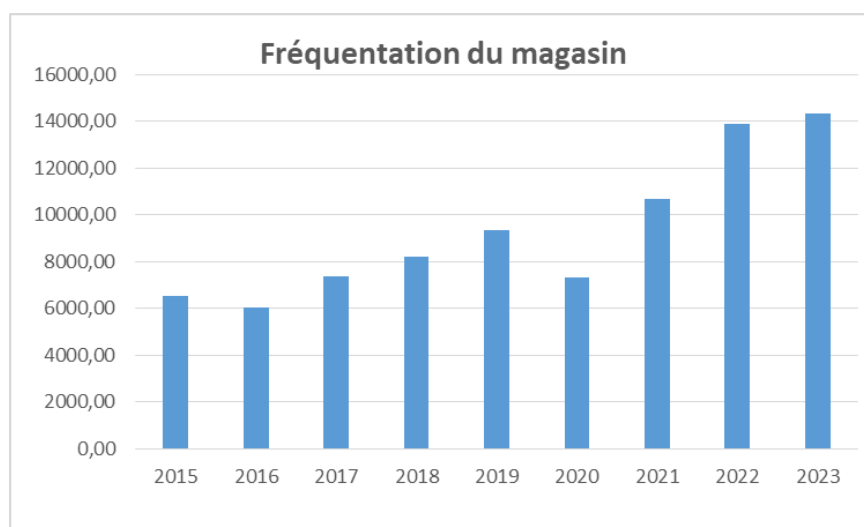
Cette année nous constatons une légère baisse des tonnages entrants par rapport à l'année 2022. Cette diminution de 15% par rapport à l'année précédente peut s'expliquer par une plus grande vigilance des agents de la ressourcerie en ce qui concerne l'acceptation des objets.

Le flux de « petits » objets est celui qui a le plus diminué. Ces objets sont majoritairement issus des apports et du chalet réemploi de la déchèterie d'Embrun.

Le volume des gros objets (mobilier et électroménager), majoritairement issus des collectes a, lui, peu baissé.



L'année 2023 a surtout été marquée par une fidélisation des usagers et clients.



Une augmentation de notre clientèle en 2023 moindre que les 2 années précédentes, mais qui suit une légère progression, ce qui vient confirmer la qualité du service rendu, mais également une prise de conscience croissante des enjeux de l'économie circulaire et de la réduction des déchets.

4.2 L'ACTIVITE INSERTION

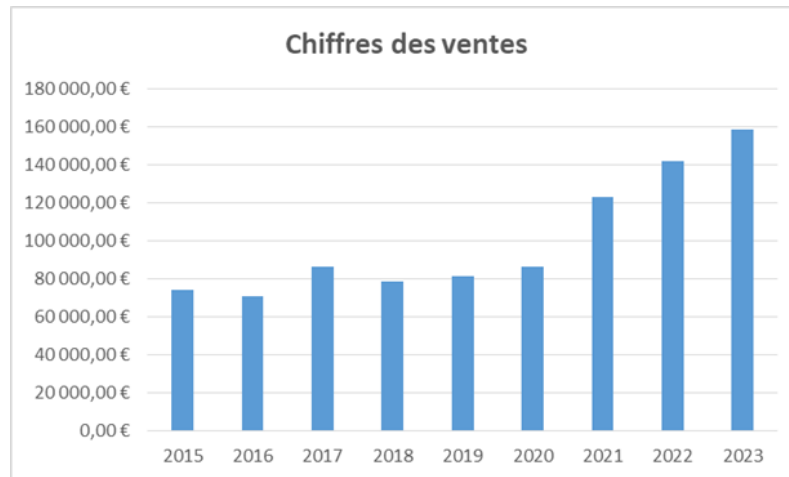
Sur l'année 2023, ce sont 17 personnes au total qui ont pu bénéficier d'un parcours au cours duquel elles ont été accompagnées sur leur projet professionnel : 10 personnes ont débuté un parcours et 7 ont quitté la structure.

Sur ces 7 personnes sorties, 1 a signé un CDI, et 3 autres un CDD de moins de 6 mois.

- Une année qui reste positive en termes de retour à l'emploi, avec près de 60% et qui dresse un beau bilan des actions de formation réalisées : 8 formations, 11 agents concernés pour un total de 150 heures.
- Un réseau d'entreprises partenaires qui demeure important : 11 périodes d'immersion en entreprise réalisées.

4.3 BILAN ECONOMIQUE

Une augmentation des ventes sensiblement identique aux 2 années précédentes (environ 15%), ce qui atteste d'une progression régulière des recettes.



Chiffres clés :

60 % des salariés accompagnés sortis en emploi.

142 clients en moyenne par jour d'ouverture, soit 10% d'augmentation par rapport à 2022.

114 tonnes collectées, dont 80% revendus et 12% recyclés.

5 LES DÉCHÈTERIES

La régie SMICTOM SP gère deux déchèteries : celle d'Embrun et celle de Savines-le-Lac. Pour garantir un service de proximité aux habitants de la commune de Chorges, les caturiges sont orientés vers la déchèterie de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA) avec laquelle la régie SMICTOM a convenu d'une convention d'utilisation.

5.1 ACCUEIL AUX USAGERS

5.1.1 Déchèterie de Pralong à Embrun

La déchèterie de Pralong est située sur la zone d'activité de Pralong à Embrun (05200).

Elle est très fortement fréquentée notamment en période estivale avec environ 200 passages/ jour.



Déchèterie

de l'Embrunais

DÉCHETS ACCEPTÉS

HORAIRES D'OUVERTURE

Du Lundi au Vendredi : 8h-12h et 15h-18h
Samedi : 9h-12h et 14h-18h
Dimanche : 9h-12h

Fermée les jours fériés

ACCÈS GRATUIT
 LIMITÉ à 1 m³ HEBDOMADAIRE
PROFESSIONNELS acceptés
 Sous certaines conditions




Récupération interdite sur le site

Communes admises

- Baratier
- Châteauroux-les-Alpes
- Crévoux
- Crots
- Embrun
- Les Orres
- Pontis
- Puy-Sanières
- Puy-Saint-Eusèbe
- Prunières
- Réallon
- Saint-André-d'Embrun
- Saint-Apollinaire
- Le Sauze du Lac
- Saint-Sauveur
- Savines-le-Lac

Nécessité de déclaration d'entreprise concernant l'installation de collecte de déchets apportés par le producteur initial en date du 05 juillet 2011 (CPE rubrique 2103-12)



En 2023, fin des changements d'horaires selon les saisons. La déchèterie est désormais ouverte toute l'année de la manière suivante :

EMBRUN	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin	8h – 12h	Fermée	8h – 12h	8h – 12h	8h – 12h	8h – 12h	8h – 12h
Après-midi	14h – 17h		14h – 17h	14h – 17h	14h – 17h	14h – 17h	Fermée

5.1.2 Déchèterie de la Paroisse à Savines-le-Lac

La déchèterie de La Paroisse est située sur la zone d'activité de la Paroisse à Savines-le-Lac.

La déchèterie est isolée et moins fréquentée que celle d'Embrun.

En 2023, fin des changements d'horaires selon les saisons.

La déchèterie est désormais ouverte toute l'année de la manière suivante :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
8h-12h	8h-12h	8h-12h	Fermée	8h-12h	8h-12h	Fermée



5.2 FILIERES EN DECHETERIE ET EXUTOIRE

5.2.1 Filières de bas de quai

En 2023, il y a 9 filières de bas de quai :

Catégories de déchets	Eco-organisme (si filière REP)	Transport	Traitement
Pneumatiques	ALIAPUR	TFM Pneus	TFM Pneus
Déchets Verts		PAPREC	PAPREC
Encombrants		Régie SMICTOM Serre-Ponçon	Enfouissement ISDND de Pralong
Cartons Bruns	CITEO	VEOLIA	VEOLIA
Gravats		Régie SMICTOM Serre-Ponçon	Enfouissement ISDND de Pralong
Mobilier, jouets, brico jardin	ECOMAIISON	VEOLIA	VEOLIA
Bois		PAPREC	PAPREC
Métaux		LELIEVRE RECYCLAGE	LELIEVRE RECYCLAGE
Plâtre		VEOLIA	Placoplâtre

5.2.2 Filières de haut de quai

Il y a 15 filières de haut de quai :

Catégories de déchets	Eco-organisme (si filière REP)	Transport	Traitement
Batterie		LELIEVRE RECYCLAGE	LELIEVRE RECYCLAGE
Lampes et tubes fluorescents	ECOSYSTEM	VEOLIA	EPUR Méditerranée à GIGNAC LA NERTHE
D3E – Déchets Electroniques, Electroménagers, et Electriques	ECOSYSTEM	VEOLIA	VEOLIA
Piles	COREPILE	VEOLIA	EPUR Méditerranée à GIGNAC LA NERTHE
Cartouches d'encre	LVL	transporteur JEFECO	
Huile Moteur		FAURE COLLECTE	FAURE COLLECTE
Huiles Alimentaires usagées		OLEOVIA	OLEOVIA
Déchets dangereux : Acides, Solvants, Aérosols, EVS, Pâteux, combustibles, filtre à huile, Autres liquides, Phytosanitaires	ECO-DDS	SPUR	SPUR
Déchets dangereux HORS eco-dds		SPUR	SPUR
Textile	RE-FASHION (ex ECO-TLC)	Les Fils d'Ariane	Les Fils d'Ariane Embrun
DASRI	DASTRI		PACADEM
Chalet du réemploi		Ressourcerie de Pralong	Ressourcerie de Pralong
Bouchons d'amour	Asso Temis 05	Asso Temis 05	
Articles de sport et loisir	ECOLOGIC	VAR Metaux	Tri Vallée
Articles de brico jardin thermiques	ECOLOGIC	VAR Metaux	Tri Vallée

5.3 TONNAGES DES DECHETERIES

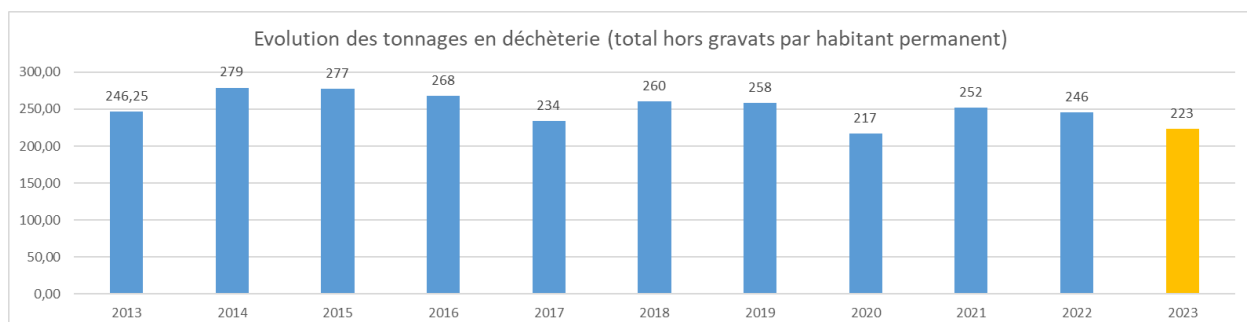
En 2023, 3760 tonnes (hors gravats) de déchets ont été réceptionnées en déchèteries, soit une diminution de 8 % par rapport à 2022.

Les déchets recueillis sur la déchèterie de l'Avançon (Convention CCSP/CCSPVA destinée aux habitants de Chorges) ne sont pas présentés dans ce rapport.

Chiffres clés :

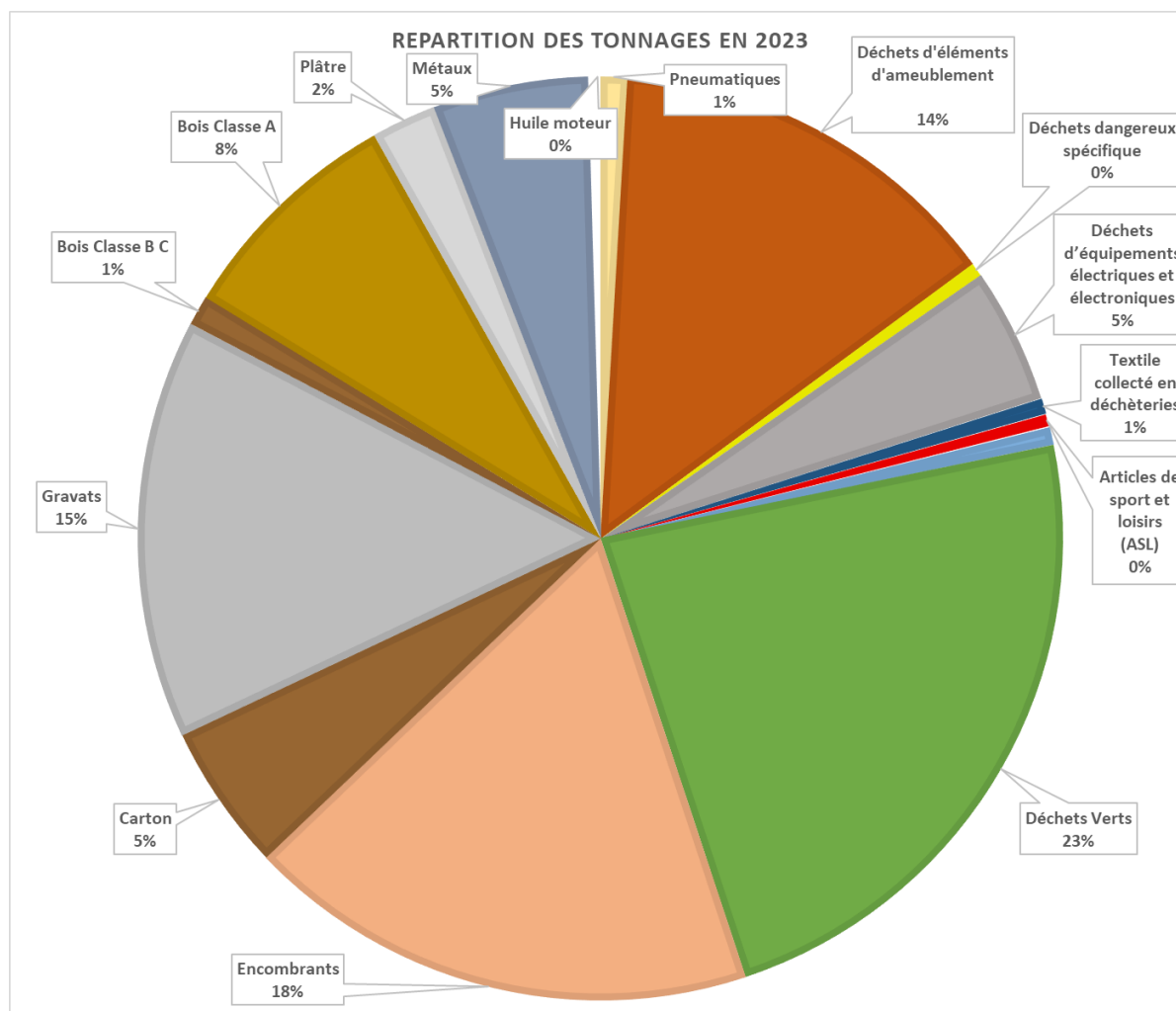
223 kg/an/habitant permanent (-9%)

140 kg/an/habitant DGF (-9%)



5.3.1 Tonnages Filières

Les déchets les plus apportés en déchèterie sont les déchets verts (23%), les encombrants (18%) puis les gravats (15%), les déchets d'ameublement (14%) et le bois (9% au total).

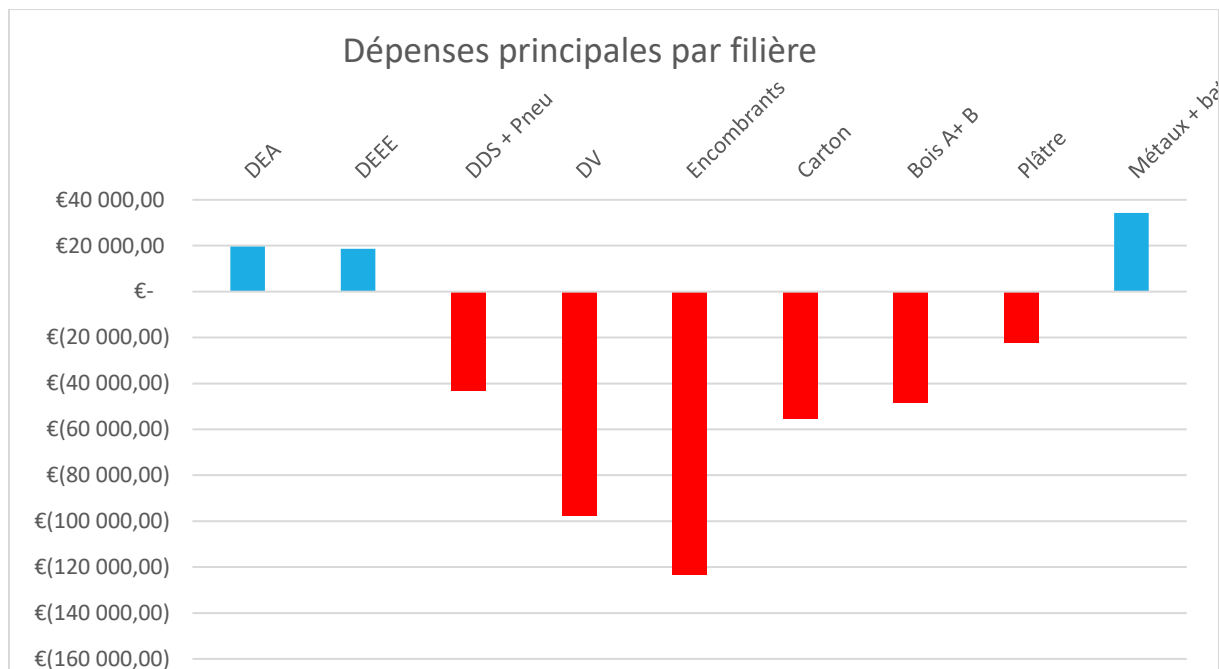


5.4 LES COÛTS D'EXPLOITATION

En 2023, les principaux coûts de transport et de traitement sont imputables en grande majorité à l'enfouissement des encombrants, puis au traitement des déchets verts. Viennent ensuite les cartons, le bois, et les déchets dangereux. Les recettes liées au rachat des métaux ou au soutien des éco-organismes sont loin de couvrir ces dépenses.

Le traitement des déchets verts en régie sur la future plateforme de Pralong permettra de réduire drastiquement les coûts de cette filière. Par ailleurs, la mise en place de la filière REP sur les matériaux de construction permettra également de prendre en charge une part importante des coûts de traitement du plâtre, d'une partie du bois et de détourner une partie des encombrants. La mise en place de la filière REP sur les articles de sport a déjà évité l'enfouissement d'une vingtaine de tonnes d'encombrants. Une future filière REP sur les déchets d'emballage industriels et commerciaux pourrait améliorer la prise en charge des coûts liés aux cartons.

Enfin, l'arrivée d'un engin compacteur permettra d'optimiser les remplissages et maîtriser les coûts de transport des bennes.



5.5 LA FREQUENTATION

Depuis 2021, la fréquentation n'est plus comptabilisée en raison d'une boucle magnétique endommagée. D'après les agents de déchèterie, la fréquentation estimée n'a pas diminué.

En 2020, 40 182 véhicules ont été accueillis.



5.6 LES ENGINES

APPELLATION SMICTOM	IMMATRICULATION	TYPE DE VEHICULE	DATE DE MISE EN SERVICE	MARQUE
Tractopelle Embrun	NIMCAT8432FJ	Tractopelle	2018	CATERPILLAR
Tractopelle Savines	NIM4690	Tractopelle	2001	FERMEC

6.3 LUTTE CONTRE LES INCIVILITES

Depuis de nombreuses années on constate une augmentation des dépôts à côté des conteneurs. La régie SMICTOM Serre-Ponçon a donc décidé d'assermenter des agents afin de relever les incivilités. Depuis 2018, les infractions constatées font l'objet d'un procès-verbal suivi d'une facture envoyée au contrevenant.

En 2023, 7 infractions ont été facturées. Depuis 2018, la collectivité ne compte qu'un seul agent assermenté qui n'occupe pas ce poste à plein temps d'où la baisse du nombre d'infraction constatée.

Fin 2023, 7 agents ont été assermentés pour constater les dépôts sauvages.

6.4 LAVAGES DES CONTENEURS

Les campagnes de lavage sont planifiées au printemps et à l'automne. La régie SMICTOM SP lave à minima chacun de ses conteneurs d'ordures ménagères une fois par an en gestion directe avec une unité de lavage.

6.5 TOURNEES TERRAIN

6.5.1 Description de l'activité

Les agents effectuent des tournées hebdomadaires ou journalières sur les PAV pour estimer les taux de remplissage servant à optimiser les tournées de collecte et par la même occasion ramassent les dépôts au sol et les petits encombrants. Depuis 2023, les agents sont équipés de tablettes informatiques permettant de remonter en temps réel les données collectées et de déclarer des incidents sur le matériel de précollecte ou des incivilités.

6.5.2 Parc de véhicules légers

La flotte de véhicule de PRE-COLLECTE se compose de 5 véhicules. En 2023, 817 tournées terrain ont été planifiées pour environ 67 811 km parcourus avec une moyenne par tournée et par véhicule de 83 km.

La consommation gasoil est de 6590 litres soit 9,7litres pour 100km.

Le SMICTOM a fait l'acquisition de deux utilitaires d'occasion pour un montant total de 29 966€TTC pour pallier la mise au rebut du VW T5 le plus ancien.

7 LA COLLECTE

La collecte est assurée en régie pour l'ensemble du territoire est pour les quatre flux : ordures ménagères (OM), multilatéraux, verre et cartons. L'équipe de collecte est composée de 8 chauffeurs dont 4 qui participent au lavage des conteneurs.

7.1 PARC DE VEHICULES POIDS LOURDS

En 2023, La flotte de PL comprend 7 poids lourds.

L'entretien et les pannes de la flotte des poids lourds ont coûté 124 153 € pour 110 020 km soit un coût constant en € / km (1.13 € / km) malgré le changement de la pelle de compactage (40 000€) sur une des Manjot (CF 200 ZM).

TYPE DE VEHICULE	IMMATRICULATION	DATE DE MISE EN SERVICE	MARQUE	TOTAL de KM 2023	Coût des pannes	Pannes principales	€/ km
BOM - manjot 4	FM-759-LC	18/12/19	MAN	18 383	8 838 €	Entretien, Pneumatique, hydraulique, VGP	0,5 €
BOM - manjot 5	FM-549-LC	18/12/19	MAN	17 550	15 882 €	Entretien, Pneumatique, hydraulique, VGP, crochet	0,9 €
BOM - manjot 3	EJ-912-NT	26/01/17	SCANIA	11 729	15 851 €	Entretien, Pneumatique, VGP, hydraulique	1,4 €
BOM - manjot 1	GK-063-BD	18/10/22	MAN	21 078	11 997 €	Entretien, Pneumatique, VGP, hydraulique, réservoir carburant	0,6 €
BOM - manjot 2	CF-200-ZM	05/06/12	RENAULT	8 475	54 440 €	Entretien, Pneumatique, VGP + pelle de compactage changée	6,4 €
BOM - manjot 6	CC-337-SK	25/04/06	SCANIA	6 680	6 539 €	Entretien, Pneumatique, hydraulique, VGP	1,0 €
DI	FM-896-LA	18/12/19	MAN	26 125	10 606 €	Entretien, Pneumatique, hydraulique, VGP	0,4 €
Pièces communes					7 823 €		
			TOTAL	110 020	124 153 €		1,13 €

7.2 ORDURES MENAGERES

La collecte des ordures ménagères est réalisée en camion « type BOM » grue. Les conteneurs sont levés entre 1 fois tous les 3 mois et tous les jours en période estivale.

7.2.1 Tonnages

En 2023, 4 595 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées y compris les déchets de dessablage des Stations d'épuration du territoire.

Chiffres clés :

273 kg/an/habitant permanent (-6,1 % / 2022)

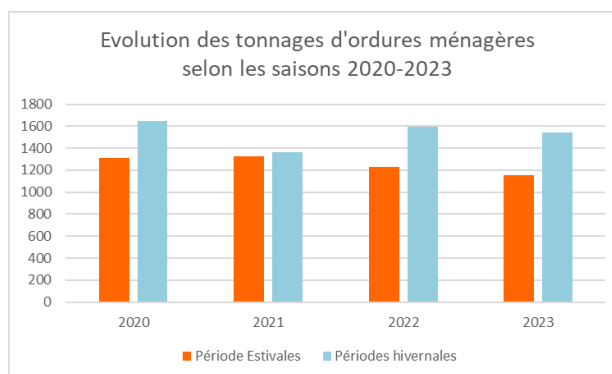
171 kg/an/habitant DGF (-5,8 % / 2022)

Taux Moyen de remplissage au moment de la collecte : 63% soit - 1% par rapport à 2022

7.2.2 Evolution

Par rapport à 2022, les tonnages d'ordures ménagères ont baissé de 250 tonnes. Depuis 2011, le tonnage des ordures ménagères collectées a baissé de 12%.

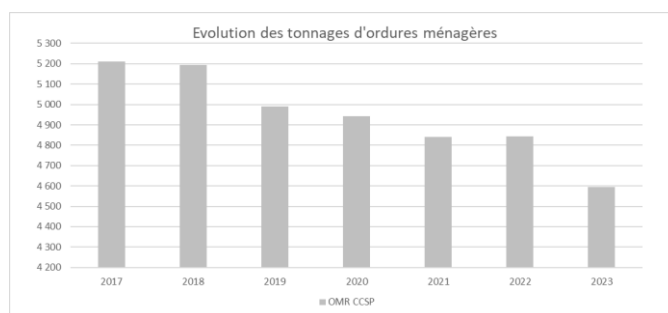
D'autre part, durant les hautes saisons touristiques hivernales et estivales, les tonnages baissent respectivement entre 2022 et 2023 de 48 tonnes et de 71 tonnes même si la population DGF a augmenté de 0.71%.



OM	Kilometrage	tonne	Nb de levée	Tonne/KM	KM/Tonne	Levée/KM	KM/Levée	Tonne/Levée
2021	34713	4752	16 573	0,137	7,30	0,48	2,09	0,29
2022	37448	3971	16 117	0,106	9,43	0,43	2,32	0,25
2023	42869	4595	17 275	0,107	9,33	0,40	2,48	0,27
2022/2021	8%	-16%	-3%	-23%	29%	-10%	11%	-14%

L'augmentation des kilomètres parcourus, du nombre de levée et des tonnages collectés sont due à l'intégration de la commune de Chorges dans le système de collecte en Régie.

La part des débordements par rapport au nombre de levée est de l'ordre de 1%.



7.2.3 Exutoires

Les ordures ménagères sont enfouies sur l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Pralong. Cette installation est également exploitée en directe par La régie SMICTOM Serre-Ponçon. Elles sont compactées et saupoudrées de terre journalièrement.

7.3 MULTI-MATERIAUX

La collecte des emballages et papiers en mélange (multi-matériaux) est en vigueur sur notre territoire depuis 2010. Tous les points d'apports volontaires sont équipés d'au moins un conteneur emballage/papier permettant l'accès au tri sélectif à l'ensemble des usagers. L'extension des consignes de tri a été instauré sur l'ensemble du département des Hautes-Alpes en 2019.

7.3.1 Tonnages

En 2023, le tonnage du multi-matériaux est de 1 354 tonnes.

Chiffres clés :

80 kg/an/habitant permanent (+3.4 % / 2022)

50 kg/an/habitant DGF (+3.7 % / 2022)

Taux Moyen de remplissage au moment de la collecte : 69.8% soit - 2% par rapport à 2022

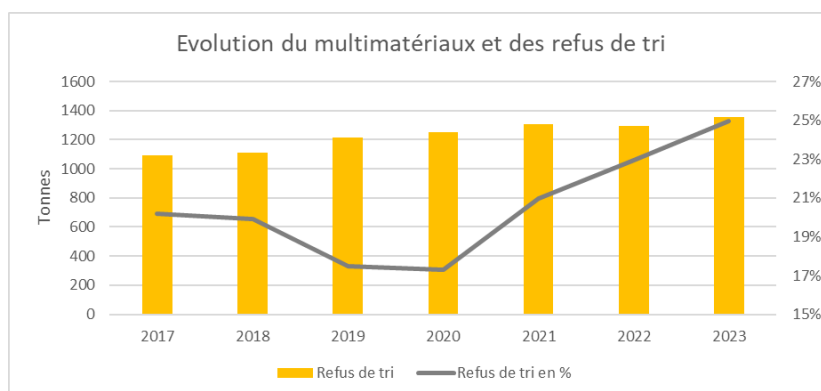
7.3.2 Evolution

Les tonnages des multimatériaux ont augmenté de 4.5% entre 2022 et 2023. Depuis l'extension des consignes de tri en 2019, les tonnages ont augmenté de 137 tonnes avec un taux de refus plus important soit + 42 % depuis 2019.

Multimatériaux	Kilométrage	tonne	Nb de levée	Tonne/KM	KM/Tonne	Levée/KM	KM/Levée	Tonne/Levée
2021	26518	1126	12944	0,042	23,55	0,49	2,05	0,087
2022	28291	1296	13211	0,046	21,83	0,47	2,14	0,098
2023	36286	1354	11624	0,037	26,80	0,32	3,12	0,116
2022/2021	7%	15%	2%	8%	-7%	-4%	5%	13%

L'augmentation des kilomètres parcourus, du nombre de levée et des tonnages collectés sont due à l'intégration de la commune de Chorges dans le système de collecte en Régie.

Les débordements sur ce flux sont moins importants, leur part est d'environ 0,57 %.



7.3.3 Exutoires

Les semi de multi-matériaux sont amenées au centre de tri de Manosque. Les déchets y sont triés et stockés en balle. Les refus de tri quant à eux, ils sont enfouis sur l'ISDND du Beynon depuis 2021.

7.4 VERRE

La collecte du verre est effectuée par camion type « ampliroll » et benne. 60 % des points d'apports volontaires sont équipés d'un conteneur à verre.

7.4.1 Tonnages

En 2023, 1 040 tonnes de verre ont été collectées sur le territoire de la CCSP soit une légère baisse par rapport à 2022 -2.8% (soit - 30 tonnes).

Chiffres clés :

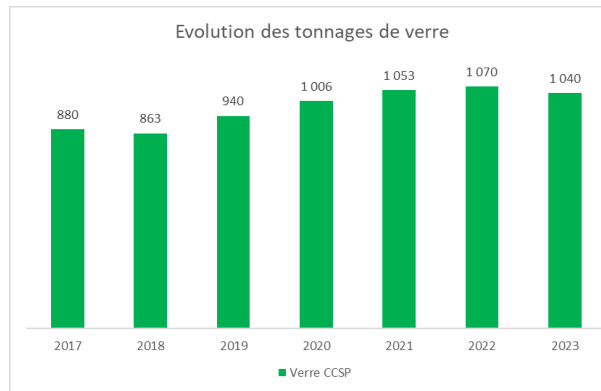
62 kg/an/habitant permanent

39 kg/an/habitant DGF

Taux Moyen de remplissage au moment de la collecte : 70.7 % soit +11% par rapport à 2022

7.4.2 Evolution

Par rapport à 2020, les tonnes de verre collectées ont augmenté de 1,6 % soit de 17 tonnes.



7.4.3 Exutoires

Les bennes de verre sont transférées dans une semi sur la plateforme de VEOLIA à Manosque pour être recyclées à la verrerie du Languedoc (34).

7.5 CARTONS

Les cartons sont collectés en même temps que les tournées du multimatériaux (emballages). Ils sont ensuite transférés dans la semi « emballages » en partance vers le centre de tri de Manosque.

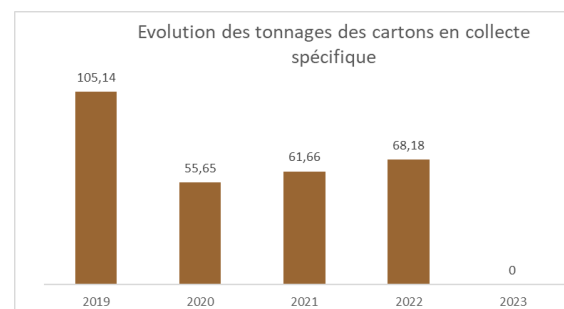
En 2023, la collecte des cartons manuelle du centre-ville a été supprimée, les PAV du pourtour du centre-ville ont été équipés de colonne CARTONS.

7.5.1 Tonnages

En 2023, le tonnage de cartons collectés par le biais d'une collecte spécifique sur le territoire est nul. En revanche la part des cartons dans le multimatériaux est de 6.5% soit environ 87 tonnes.

7.5.2 Evolution

En 2022, une collecte spécifique dédiée au carton a été organisée en mars et avril 2022 pour sortir les cartons de la semi multimatériaux. Ce test n'a pas été concluant puisque le poids moyen d'une tournée était d'une tonne. Le rapport entre la recette du carton et le coût d'une collecte dédiée n'était pas à l'équilibre. Le manque de personnel n'a pas permis de réitérer cette expérience. En 2023, aucune tournée dédiée au carton a été programmée.



7.5.3 Exutoires

Les cartons sont également emmenés sur le centre de Manosque.

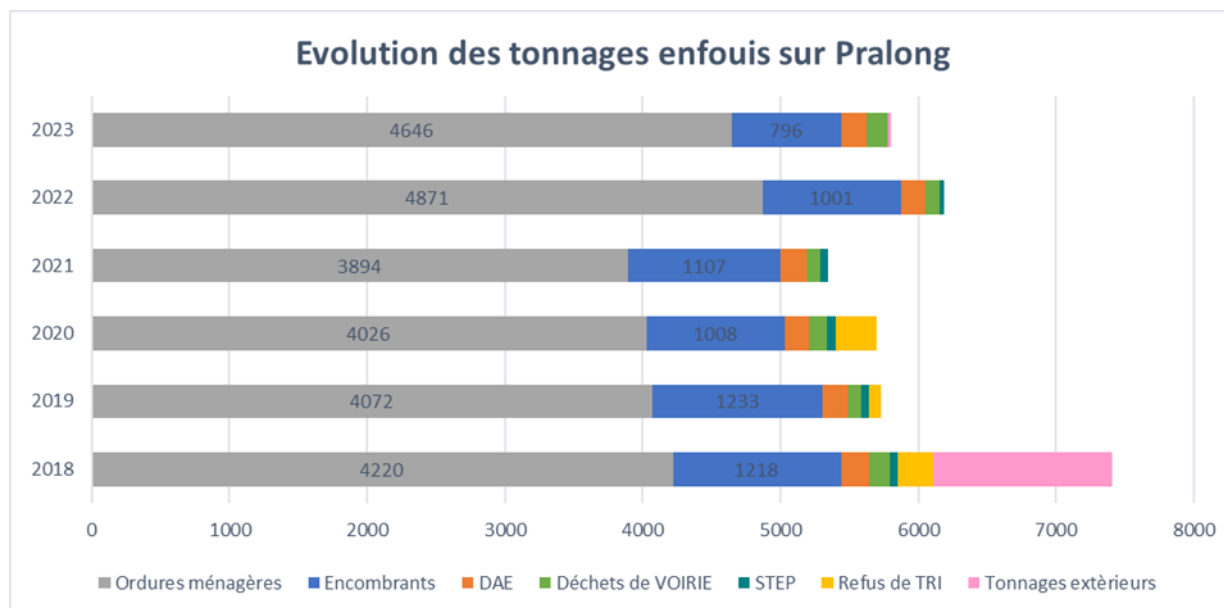
8 L'ISDND

Depuis le 1^{er} avril 2020 la gestion de l'ISDND de Pralong a été reprise en gestion directe par la régie SMICTOM Serre-Ponçon après une gestion privée depuis son ouverture. Le rapport d'activité de l'ISDND de Pralong 2023 détaille les missions spécifiques liées à l'enfouissement des déchets.

En décembre 2023, suite aux fortes pluies, la crue décennale du torrent du Bramafan a endommagé l'accès aux bassins d'eaux pluviales, les bassins, leurs exutoires et a emporté la cuve de secours du bassin à lixiviats. Les travaux de remise en état seront planifiés en 2024.

8.1.1 Les tonnages enfouis

En 2023, 5801 tonnes ont été enfouies sur le site de Pralong soit une baisse de 4.7% par rapport à 2022.



	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Ordures ménagères	4220	4072	4026	3894	4871	4646
Encombrants	1218	1233	1008	1107	1001	796
DAE	206	182	171	195	182	181
Déchets de VOIRIE	147	96	136	92	100	156
STEP	60	56	62	58	32	0
Refus de TRI	257	91	295	0	0	0
Tonnages extérieurs	1300	0	0	0	0	22
	7408	5731	5699	5346	6187	5801

En 2023, 22 tonnes de déchets provenant des inondations du Guillemois Queyras suite aux intempéries du mois de décembre 2023. Les déchets de dégrillages et dessablages sont collectés avec les ordures ménagères.

Les Déchets d'activité Economique (DAE)

Un DAE est un déchet généré par les entreprises dont le traitement peut être réalisé dans les mêmes installations que les ordures ménagères. Ils concernent les tonnages non collectés par le service public.



8.1.2 Traitement du BIOGAZ

La dégradation dans le temps du déchet produit des gaz (CH₄, CO, ...) appelé biogaz. Depuis fin 2019, la chaudière de valorisation est à l'arrêt pour des raisons techniques.

La torchère, d'une capacité de 150 m³ située Nord-Est du site, est louée et entretenue via la société GRS Valtech. Elle a fonctionné 8 390 heures en 2023 (soit 95.8% d'utilisation). Les « arrêts torchère » sont induits principalement par des coupures générales de l'énergie électrique et par la maintenance de l'installation. Dès le mois d'avril, l'unité a été réglée avec un débit à 105 m³/h. Elle a donc brûlé sur l'année 2023, 880 899 m³ de biogaz.



8.1.3 Traitement des lixiviats

En 2023, 1932 tonnes de lixiviats ont été traitées.

Du 01/01/2023 au 31/05/2023, 306,32 tonnes de lixiviats ont été traités sur place par une unité mobile d'osmose inverse de la société Rousselet Environnement. Les exutoires des concentrats sont :

- NAPHTACHMIE (13)
- SHARP INDUSTRIE (38)
- CSDU04 (04)

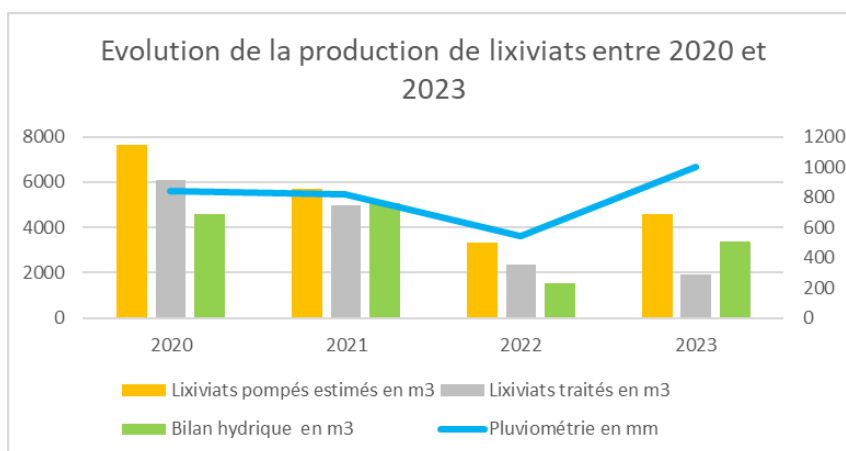
A partir de septembre 2023, les lixiviats ont été transportés pour être traités sur plusieurs sites mais essentiellement sur l'ISDND du Beynon (57%).

Le transport, traitement des lixiviats et l'entretien des ozoneurs a coûté près de 100 500 € TTC soit quasiment 1/6 du budget de l'ISDND en fonctionnement ou 50% du budget hors TGAP.

Selon le calcul du bilan hydrique sur l'année 2023, la production de lixiviats du site s'élève à environ 3 378 m³.

La régie SMICTOM Serre-Ponçon a estimé le volume pompé sur 2023 à 4602 m³ pour un volume traité de 1932 m³. Les écarts entre les résultats du bilan hydrique et la réalité s'explique principalement par :

- le stock de lixiviats présent au sein du massif de déchet,
- le stock restant dans le bassin
- l'évaporation des lixiviats dans le bassin
- la difficulté à trouver des exutoires de traitement



8.1.4 LA SURVEILLANCE DU SITE

Afin de garantir l'absence de nuisances environnementales, des analyses de surveillance sont pratiquées régulièrement.

Effluent /rejet	Fréquence d'analyse	Résultats
Eaux de ruissellement	Trimestrielle	Conformes à la réglementation
Eaux souterraines	Biannuelle	Conformes à la réglementation
Biogaz torchère	1 fois par an	Conformes à la réglementation
Les lixiviats (jus de déchet)	Trimestrielle	Conformes à la réglementation

Les eaux de ruissellement interne ont été analysées chaque trimestre la société Canal de Provence. Les dates de prélèvements sont les suivantes :

Année 2023	Date des prélèvements	Société	Anomalies / observations
Trimestre n°1	27/02/23	Société Canal de Provence	Aucune
Trimestre n°2	06/06/23	Société Canal de Provence	Aucune
Trimestre n°3	06/09/23	Société Canal de Provence	Aucune
Trimestre n°4	Pas d'analyse possible		

Aucune anomalie n'a été observée sur les trois premiers trimestres. Le 1^{er} décembre, suite aux intempéries, le Bramafan est rentré en crue : la route d'accès a été emportée et le torrent est passé dans les bassins. Les analyses ont été transmises au GIDAF.

Les lixiviats sont analysés trimestriellement par la société Canal de Provence.

Année 2023	Date des prélèvements	Anomalies / observations
Trimestre n°1	27/02/2023	Incohérence sur le taux de chrome IV par rapport au taux total de chrome
Trimestre n°2	06/06/2023	néant
Trimestre n°3	04/09/2023	Taux de Chrome VI <0,5 mg/L – AOX au-dessus de la norme STEP
Trimestre n°4	09/01/2024	AOX valeur acceptable en STEP de Gap

Les eaux souterraines ont été analysées semestriellement par la société Canal de Provence sur les 4 piézomètres :

- Semestre n°1 : prélèvement le 06/03/2023
- Semestre n°2 : prélèvement le 09/01/2024

E1	D5	F1	C5
Amont ISDND	Aval Bassin LIX	ISDND (torchère)	Aval ISDND

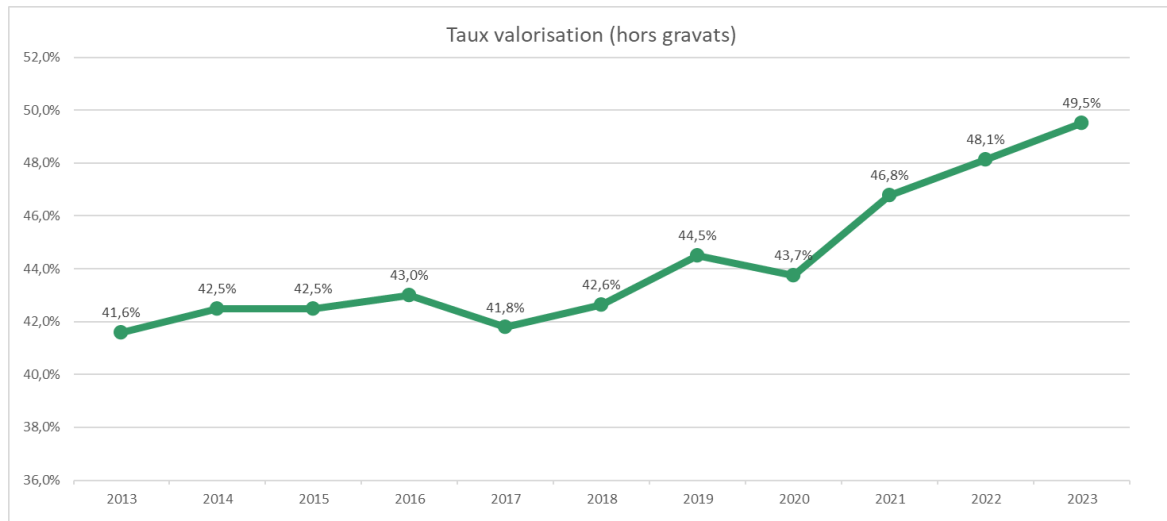
Taux important de bactéries coliformes sur les piézomètres F1 et D5.

Le 1^{er} décembre 2023, les fortes pluies ont provoqué une crue importante du Bramafan qui est sorti du lit. Les piézomètres C5 et D5 (aval) ne sont plus accessibles. Les prélèvements n'ont donc pas été faits.

Les nuisances visuelles : en 2023, l'opérateur du site a ramassé les envols pour un d'heures de 48.8 pour un volume total ramassé de 33 m³. En complément de se ramassage régulier plusieurs campagnes de ramassage d'envols ont été organisées en 2023 avec l'ensemble du personnel du SMICTOM.

CONTROLE : Inspection de la DREAL le 17/10/2023 : sans objet

9 TAUX DE VALORISATION DES DECHETS



Le taux de valorisation de l'ensemble des déchets pris en charge par le SPGD est en constante augmentation depuis 2013. En 2023, le taux de valorisation des déchets traités sur la CCSP est de 49.5%.

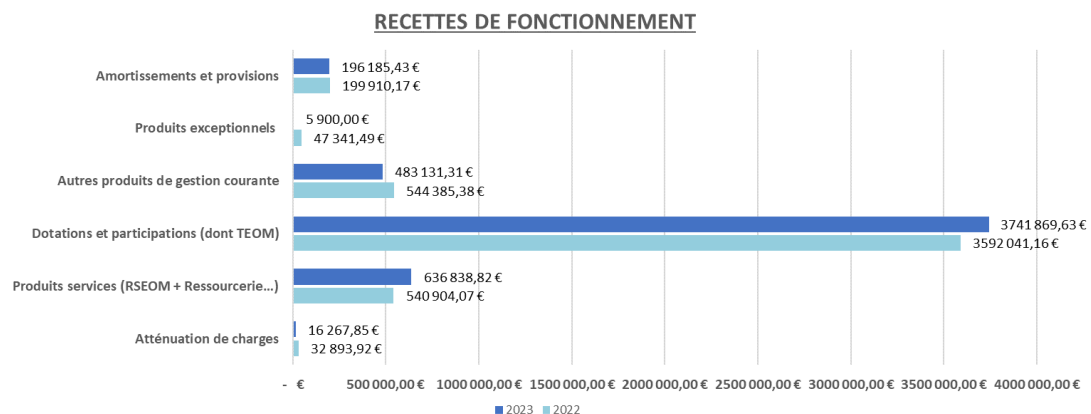
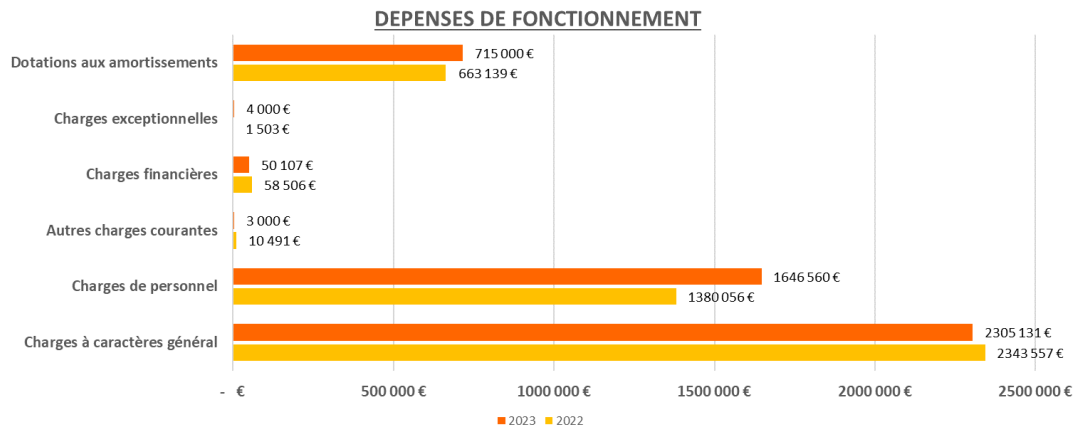
La Région SUD s'est fixée comme objectif ambitieux de valoriser 65% des déchets non dangereux non inertes en 2025.

Chaque année, la régie SMICTOM Serre-Ponçon se rapproche petit à petit de l'objectif du SRADDET mais Y arriverons-nous à l'échelle de la CCSP dans 2 ans ?

10 LES INDICATEURS FINANCIERS

10.1 BUDGET ET COUT DU SERVICE

10.1.1 Dépenses et recettes de fonctionnement

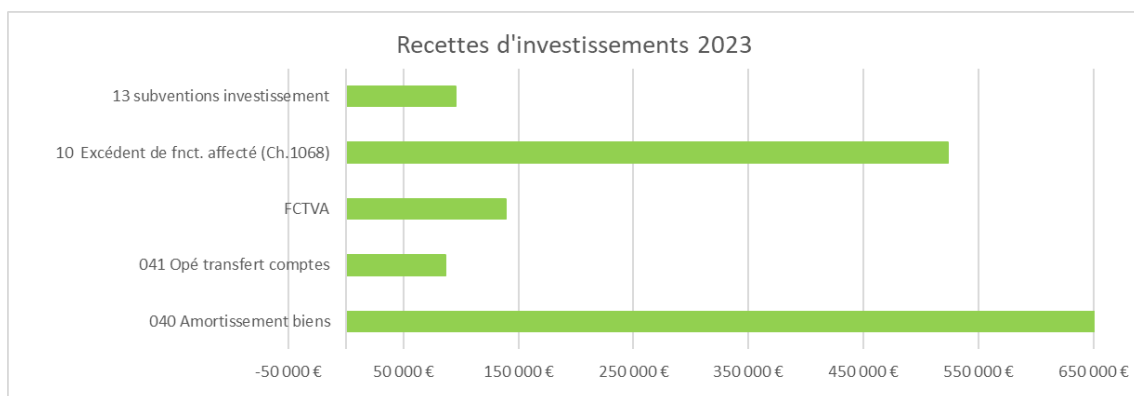
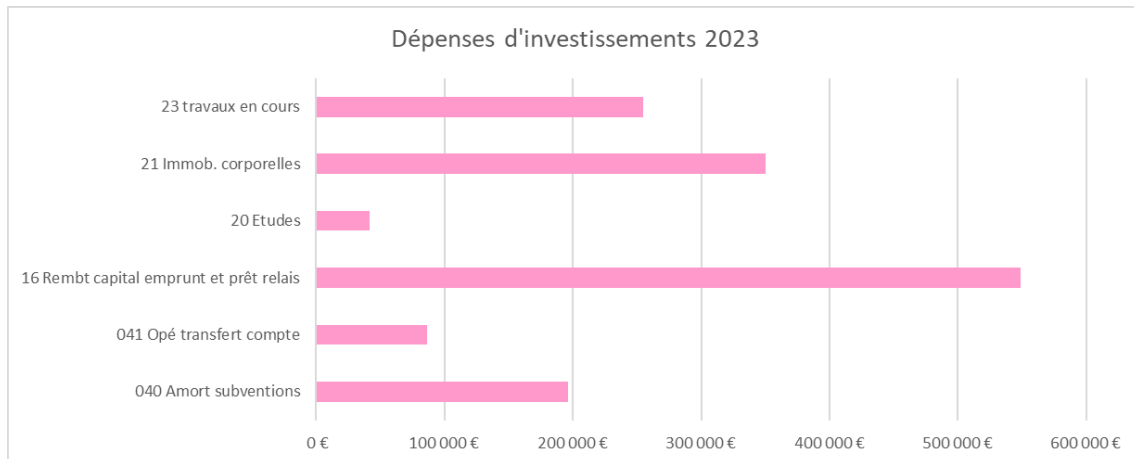


Chiffres clés :

Dépenses : 4 723 799 € TTC

Recettes : 4 957 477 € TTC

10.1.2 Dépenses et recettes d'investissement

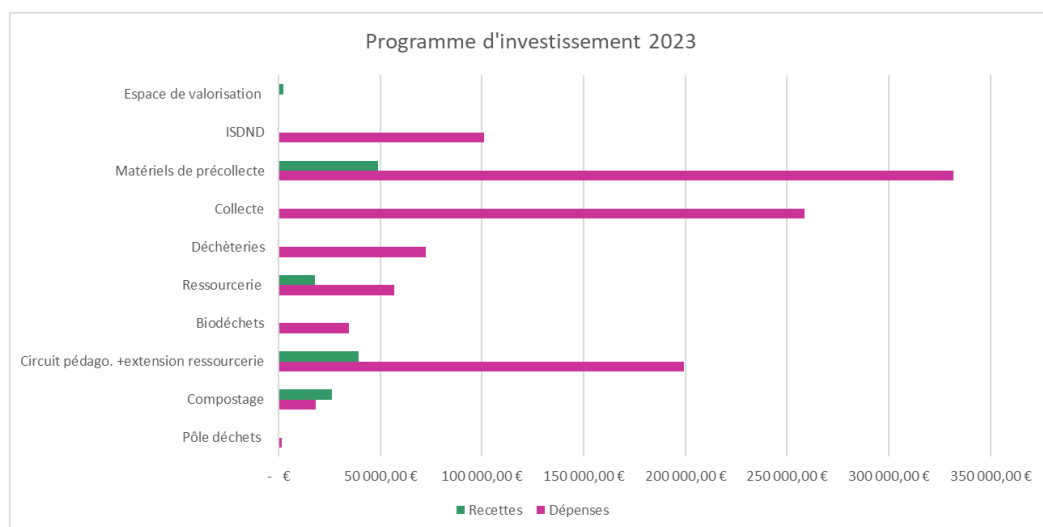


Chiffres clés :

Dépenses : 1 906 319 € TTC

Recettes : 1 596 542 € TTC

10.1.3 Programmes d'investissements



10.2 FINANCEMENT DU SERVICE PUBLICUE

10.2.1 LA TEOM : TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Pour financer la gestion des déchets sur son territoire, la régie SMICTOM perçoit le montant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères par l'intermédiaire du budget général de la Communauté de Communes.

La TEOM est une taxe prélevée sur la taxe foncière qui s'applique à toute propriété bâtie soumise à cette dernière. Elle est la principale source de financement du service de gestion des déchets.

En 2021, les élus ont voté la TEOM un taux de 11.50 %.

10.2.2 LA RSEOM : REDEVANCE SPECIALE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

La régie SMICTOM applique cette redevance spéciale depuis le 1^{er} janvier 2001. Face à des quantités croissantes de déchets non ménagers, il s'agissait à la fois de respecter l'obligation réglementaire, de mettre en place une meilleure gestion du service d'élimination des déchets non ménagers et de faire prendre conscience aux producteurs de leur responsabilité en matière de déchets. Les montants de cette redevance sont fonction de la nature de l'activité exercée.

10.2.3 2.2.3 LA FACTURATION EN DECHETERIE

L'accès aux déchèteries du territoire est gratuit dans la limite de 1m³ par semaine. Pour les ménages et les professionnels les dépôts supérieurs à ce volume sont facturés en fonction de la nature du déchet.

Matériaux	Tarifs € HT
Gravats	12 € /m ³
Encombrants	30 € /m ³
Déchets verts	13 € /m ³
Bois	30 € /m ³
Plâtre	30 € /m ³

Chiffres clés :

TEOM : 3 501 508 € TTC

RSEOM : 366 606 € TTC

10.3 PRESTATIONS DE SERVICE (MARCHES)

Prestataires	Objet du marché	Fin du marché	Montant TTC 2022	Montant TTC 2023	Variation 22-23	Commentaires
ALPES ASSAINISSEMENT	Marché M2021-01 Lot 1. BOIS	31/12/2024	81 953 €	4 249 €	-94,8%	Traitement Bois classe A par PAPREC
ALPES ASSAINISSEMENT	Marché M2021-01 Lot 2. CARTON		53 468 €	55 275 €	3,4%	
ALPES ASSAINISSEMENT	Marché M2021-01 Lot 2. COMPACTEURS		29 482 €	24 454 €	-17,1%	
ALPES ASSAINISSEMENT	Marché M2021-01 Lot 4. PLATRE		21 431 €	22 413 €	4,6%	
SPUR Environnement	Déchets Dangereux	31/12/2024	40 338 €	41 738 €	3,5%	
CCSPVA	Conditions d'accès à la déchèterie d'Avançon	31/12/2020	147 945 €	151 814 €	2,6%	
CHARVET LA MURE BIANCO	Fourniture de gasoil / GNR	30/09/2021	198 752 €	198 951 €	0,1%	=
ISDND : lixiviats	Traitement et transport Lixiviats	Annuel avec reconduction	118 086 €	89 298 €	-24,4%	Difficulté à traiter le lixiviat
ISDND : torchère	Location torchère	Annuel avec reconduction	26 400 €	26 400 €	0,0%	=
PAPREC	Prestation d'évacuation des déchets verts	31/01/2024	106 289 €	92 488 €	-13,0%	↘ transport en interne
PAPREC	Evacuation Bois classe A	Avenant	10 444 €	41 962 €	301,8%	
ALPES ASSAINISSEMENT	Marché 2020-05 Lot 1 Multimatériaux	31/12/2024	476 251 €	526 814 €	10,6%	↗ des refus de tri
ALPES ASSAINISSEMENT	Marché 2020-05 Lot 2 Verre	31/12/2024	25 772 €	31 788 €	23,3%	=
TOTAL			1 514 813 €	1 307 644 €	-13,7%	arrêt du marché de Chorges

Entre 2022 et 2023, les prestations de service ont baissé de 207 168 € soit de 13.7% suite à l'arrêt du marché de la collecte de Chorges.

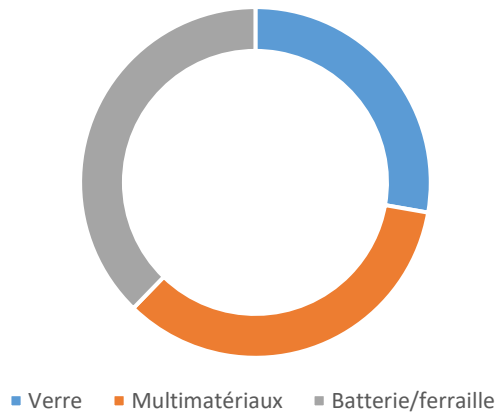
10.4 INDICATEURS COMPLEMENTAIRES

10.4.1 AUTRES RECETTES : les soutiens et rachats matières

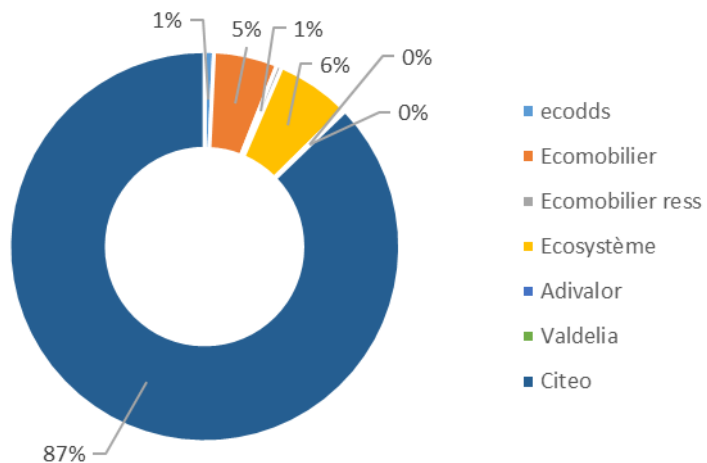
CITEO soutient les collectivités dans le financement de leur collecte sélective en leur reversant la taxe perçue auprès des producteurs d'emballages.

	2023	vs 2022
Rachats matières	90 041,49 €	-16%
Verre	24 991,25 €	1%
Multimatériaux	31 071,48 €	-34%
Batterie/ferraille	33 978,76 €	-3%
Soutiens	311 906,11 €	-2%
ecodds	2 417,00 €	19%
Ecomobilier	16 431,98 €	0%
Ecomobilier ress	1 374,37 €	-9%
Ecosystème	19 082,76 €	4%
Adivalor	600,00 €	-3%
Valdelia	- €	-100%
Citeo	272 000,00 €	-2%

Répartition des rachats matières 2023 90 041€



Répartition des soutiens 2023 - 311 906€



Chiffres clés :

Soutiens : 311906 € soit 18.5 €/an/habitant permanent (-3%)

Rachats matières : 90041 € soit 5.34 €/an/habitant permanent (-17%)

10.4.2 LES SUBVENTIONS

Subventions de fonctionnement

Nature du programme	Financier	Avancement	Subvention perçue en 2023
ASP aides aux postes ressource	Etat - Département		158 180,00 €
Aide au fonctionnement pour la ressource	Département- Région Sud		31 700,00 €
Programme LIFE biodéchet	ADEME		10 500,00 €
Plan Local de Prévention des Déchets	Région Sud		46 247,25 €
Total subventions de fonctionnement 2023			246 627,25 €

Subventions d'investissement

Nature du programme	Financier	Avancement	Subvention perçue en 2023
Ressourcerie: Système d'extraction caisson de sablage	Etat	Solde	2 045,00 €
Ressourcerie : Atelier Matériel Electroménager	ECOLOGIC	Solde	8 000,00 €
Circuit pédagogique	Région Sud	Solde	39 323,73 €
Espace valo	Banque des territoires	Solde	2 500,00 €
Programme LIFE biodéchet	ADEME		26 107,85 €
Zero plastique	Etat DETR		17 337,15 €
Total subventions d'investissement 2023			95 313,73 €

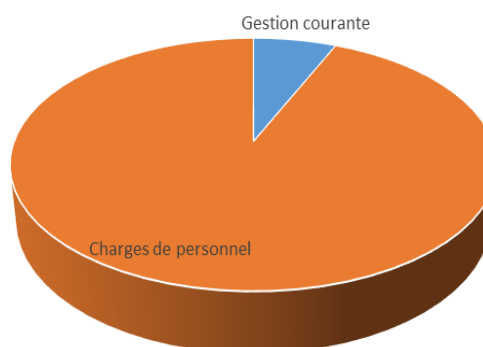
10.5 BUDGET RESSOURCERIE

10.5.1 Dépenses

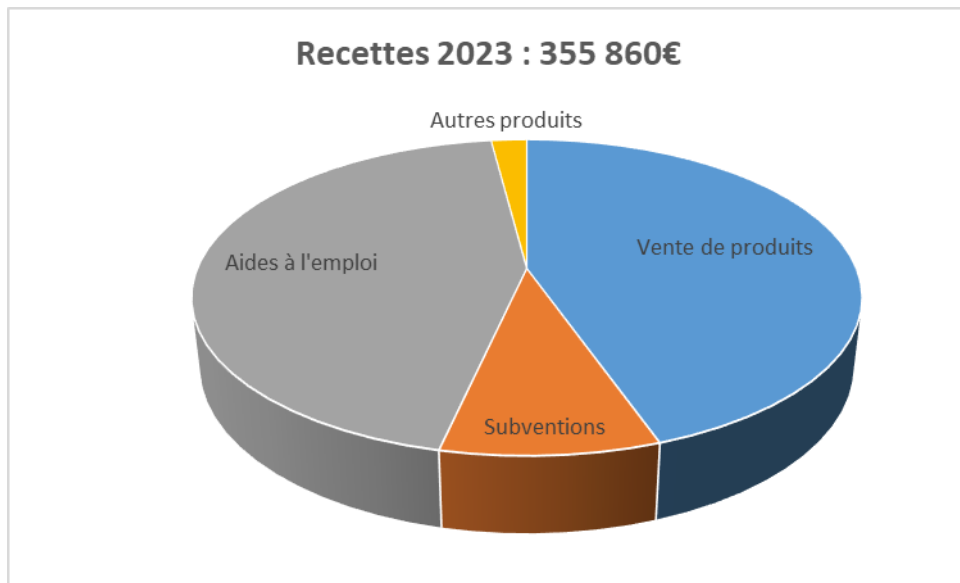
	2021	2022	2023
Dépenses	271 571 €	311 165 €	349 638 €
<i>Gestion courante</i>	26 251 €	15 377 €	22 970 €
<i>Charges de personnel</i>	245 320 €	295 788 €	326 668 €

Comme les années précédentes, les charges de personnel représentent plus de 90 % des charges de fonctionnement .

Dépenses de fonctionnement 2023



10.5.2 Recettes



Les aides à l'emploi et les recettes issues des ventes, à part égale, représentent au total près de 90% des recettes.

En conclusion, un bilan financier positif, avec un excédent d'exploitation de plus de 6 000€.

11 REALISATION & PROJETS 2024

11.1 PROGRAMME « SOUS LES BIODECHETS, LE COMPOST ! » - GESTION DES MATIERES ORGANIQUES

Ce programme visant la gestion globale des matières organiques du territoire, et portait sur deux axes forts :

- La mise en place de composteurs collectifs dans les villages et hameaux ;
- La mise en place de colonnes aériennes spécifiques pour la collecte des biodéchets alimentaires.

Ce programme qui courait sur une période de 3 ans (2021-2023) a été prolongé d'un an (soit jusqu'à fin 2024)

En 2022, le test de la collecte des biodéchets n'a pas eu lieu. Il est prévu de lancer le test en 2023, sur 2 sites pour valider le dispositif de collecte (soit l'étanchéité des colonnes).

31 sites de compostage partagés ont été déployés sur le territoire de la CCSP. Il est prévu que pour fin 2024 :

- tous les sites de compostage partagés soient installés sur l'ensemble du territoire (soit 68 sites),
- tous les sites de collecte des biodéchets soit installés sur l'ensemble du territoire (soit 54 sites).

Les habitants de la CCSP auront donc 122 sites à disposition pour gérer séparément leurs biodéchets.

11.2 EXTENSION DE LA RESSOURCERIE

L'année 2023 a vu la création de l'extension du magasin de la Ressourcerie, ce qui engendre une surface de vente supplémentaire de 60 m². Démarrés en novembre 2022, les travaux se sont terminés en avril 2023.



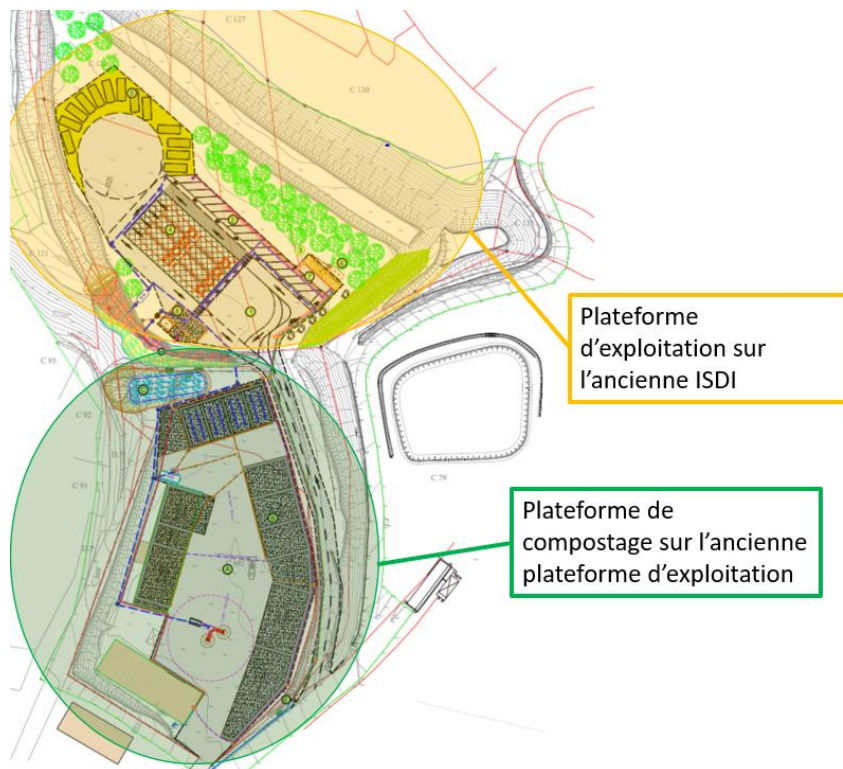
11.3 CREATION D'UNE PLATEFORME DE COMPOSTAGE

Depuis 2022, la Régie SMICTOM souhaite créer une plateforme de compostage, une première étude de sol réalisée par ALPEGEOTEK en 2022 a démontré un sous-sol trop « meuble » pour garantir une étanchéité de la plateforme. Un deuxième lieu a été trouvé sur la zone de Pralong, c'est la plateforme d'exploitation qui sera transformée pour accueillir celle de compostage le projet reste implanté au cœur du pôle déchets de Pralong. En revanche la plateforme d'exploitation actuelle sera déplacée quant à elle sur l'ancienne ISDI.

La société NALDEO, associée au cabinet d'architectes ATA MAISALP d'Embrun ont proposé une nouvelle configuration d'aménagement des deux plateformes.

En termes de planification, les travaux des deux plateformes commenceront au 3^{ème} trimestre 2024 pour être inaugurée début 2025.

Les subventions ADEME-REGION resteront sur la base d'une seule plateforme et l'autre sera autofinancée.



2 126 790,00 €	Plateforme compostage	Plateforme PL	Financiers	Montant € HT	Taux %
Etudes + MOE	129 608 €	74 303 €	Projet V1	1 262 872,00 €	
Travaux	687 720 €	318 600 €	Région Sud	378 862,00 €	30,0%
Réseaux	125 040 €	122 520 €	ADEME	586 029,90 €	46,4%
Engins	216 000 €	- €	Aide publique	964 891,90 €	76,4%
Batiment	- €	201 600 €	Autofinancement	297 980,10 €	23,6%
Equipements	197 160 €	54 240 €	Projet V2	1 772 325,00 €	
			Aide publique	964 891,90 €	54,4%
TOTAL	1 355 528 €	771 263 €	Autofinancement	807 433,10 €	45,6%